

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 14 décembre 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 103 400 francs, au titre de subvention extraordinaire, afin de couvrir les frais relatifs à la mise à niveau d'équipements techniques du Théâtre du Loup.**

**Rapport de M. Alpha Dramé.**

### **Préambule**

L'objet susmentionné a été renvoyé à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 14 février 2006 et a été débattu en commission le 7 mars et le 11 avril 2006. Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Gisèle Spescha et Coré Cathoud, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

### **Séance du 7 mars 2006**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles*

Lors de cette séance, les propositions PR-450 et PR-451 ont été traitées en même temps, en conséquence le rapporteur vous renvoie au rapport sur la proposition PR-450.

### **Séance du 11 avril 2006**

*Audition de M. Sandro Rossetti, responsable du collectif du Théâtre du Loup, de M<sup>me</sup> Corinne Müller, administratrice du collectif, et de M. Michel Guibentif, responsable technique du Théâtre du Loup*

Selon M. Rossetti, ce crédit est une demande exceptionnelle. Ils ont trouvé que la CF était déjà généreuse pour la construction de l'annexe du théâtre. Le théâtre, construit en 1993, est un petit bijou qui a été construit avec enthousiasme et générosité. Ce fut un moment charnière, car il y eut la reconnaissance de la Comédie et du Théâtre de Vidy de Lausanne. Mais il a fallu laisser les anciens entrepôts de Sainte-Clothilde. Ils ont eu un prix de 60 000 francs qui a permis la construction d'une salle de répétition. Et il y a eu un élan d'enthousiasme face à un terrain d'expérience. C'est à ce moment que la délégation a rencontré M<sup>me</sup> Durnant qui leur a proposé le chemin de la Gravière. La construction de ce théâtre a coûté 550 000 francs. Il est toujours en bon état. Après dix ans, ils ont

voulu regrouper la salle de répétition avec les cours, les ateliers, etc., et ils ont construit l'annexe pour un montant de 200 000 francs qui a été accordé par le Conseil municipal. Il y a eu un dépassement et le Conseil municipal a accepté de les soutenir. Aujourd'hui, la délégation vient pour une demande exceptionnelle.

Le théâtre marche bien et il a beaucoup de soutien. Les gens aiment beaucoup ce bâtiment, les professionnels du théâtre sont enchantés de venir travailler, du fait que ce soit de plain-pied, que l'environnement ne soit pas hostile, et la succession des spectacles fait que les gens s'habituent. Aujourd'hui, la délégation fait une demande qui concerne l'aspect du son. Cela devient très important et on voit que la partie technique du son s'est énormément améliorée. Et si l'on veut faire des spectacles où il y a des besoins en matériel de son, cela n'est pas possible car le budget n'est pas assez grand. La solution trouvée normalement est de louer le matériel à d'autres théâtres et cet investissement est, par conséquent, différé depuis trois ou quatre ans. Cependant, aujourd'hui, il y a un réel besoin.

M. Guibentif explique que le matériel de son actuel au théâtre date d'il y a vingt ans et qu'il a été prêté par la Ville de Genève. Il est malheureusement obsolète. Et il faudrait le rendre dans le cas où la délégation obtiendrait le crédit. C'est un vieux matériel qui ne fonctionne plus par rapport aux attentes des compagnies de théâtre invitées. Ils passent beaucoup de temps soit à rechercher du matériel soit à le louer. Mais il est difficile d'emprunter du matériel pour cinq à six semaines. M. Guibentif passe donc son temps à faire des compromis par rapport à ce matériel. Il y a des pannes, des appareils qui sont cassés, et même s'ils étaient réparables, cela coûterait trop cher.

Le président ouvre le tour des questions.

Un commissaire souhaite connaître les charges et la structure des recettes du théâtre.

M<sup>me</sup> Müller explique qu'ils ont une subvention de la Ville de Genève de 400 000 francs et de 298 500 francs de l'Etat. Leurs recettes propres sont alimentées par le soutien de 600 membres. Cela donne 18 500 francs. Il y a l'écolage des enfants qui suivent des cours de théâtre. Il y a également les ateliers et stages à hauteur de 35 000 francs. Il y a les recettes des spectacles qui varient entre 45 000 et 65 000 francs. Mais les compagnies qui viennent chez eux gardent les recettes. Elles ne payent que les prestations. Cependant, il leur arrive d'acheter des spectacles et, dans ce cas, les recettes sont pour eux. Il y a enfin la buvette qui rapporte 65 000 francs. C'est un budget d'environ 1 million de francs.

M. Rossetti ajoute qu'il y a huit permanents qui correspondent à 4,28 postes. Et ils engagent 52 à 54 collaborateurs par année. Ce sont des comédiens, des techniciens, des gens pour la buvette, etc. En ce moment, ils montent un spectacle et il y a des comédiens qui ont un contrat de deux mois.

M<sup>me</sup> Müller précise que, pour la structure des charges, l'essentiel, c'est les salaires, qui se montent à 600 000 francs. Ensuite, il y a des frais de décors, de promotions, qui sont liés aux spectacles. Il y a également les frais liés au bâtiment: assurance, électricité, etc.

M. Rossetti ajoute que le sol appartient à la Ville de Genève, mais l'originalité de ce bâtiment est qu'il leur appartient. S'il y a un problème technique, ce sont eux qui le réparent. Ils prennent en charge la maintenance du bâtiment.

M<sup>me</sup> Müller précise que, dans les budgets finaux, il y a ce qu'a coûté une production. Pour le bâtiment, c'est 53 000 francs: c'est le chauffage, puisqu'on chauffe avec de l'air chaud.

Pour les décors, cela reste des frais extrêmement réduits. Concernant la prochaine création, il y a 15 000 francs pour les décors. Et la promotion se monte à 60 000 ou 70 000 francs.

Le commissaire demande quand est-ce qu'ils donneront les comptes.

M<sup>me</sup> Müller dit que ce sera en mai. Mais elle peut donner les comptes provisoires maintenant.

Le commissaire demande s'il y a des réserves ou des provisions.

M<sup>me</sup> Müller dit qu'ils n'ont pas le droit de constituer des provisions. Et ils n'ont pas de réserves.

Le commissaire demande s'il y a un projet d'aménagement technique sur les dix prochaines années.

M<sup>me</sup> Müller dit qu'il y a des investissements mineurs qui peuvent être absorbés par leur fonctionnement. C'est-à-dire tout ce qui relève de l'aménagement. Donc ils ne reviendront pas dans deux ans avec une nouvelle demande.

M. Rossetti dit que, pour les quatre prochaines années, il y a une convention de subventionnement avec la Ville de Genève et qu'ils ont fait un plan de financement. Et ils ont mis de côté pour le bâtiment. Il pense qu'ils ont une capacité de renouveler, et leurs dépenses pour les décors, par exemple, ne sont pas énormes. Il faut voir le rapport qualité/prix pour chaque spectacle. Ils font des rapports chaque année et tout est transparent.

Un commissaire demande s'ils ont fait des démarches auprès de fondations privées pour qu'elles les soutiennent financièrement.

M<sup>me</sup> Müller explique qu'ils étaient déjà en contact avec la Fondation Wilsdorf pour l'annexe. La Fondation Wilsdorf avait décidé de les soutenir, puis elle est revenue sur sa décision. La Loterie romande subventionne déjà leurs spectacles, alors il n'est pas possible de revenir avec une demande de ce type. Il y a eu

l'urgence de l'annexe qui a été construite et le problème du son a donc été différé. Pour les autres problèmes, ils se retourneront vers la Loterie romande.

M. Rossetti ajoute que même les grandes institutions comme la Comédie ont beaucoup de peine à trouver des institutions qui veillent les soutenir. La Fondation Wilsdorf a changé d'orientation, elle se dirige plutôt vers le social.

Le commissaire demande si la délégation l'a sollicitée pour cette demande.

M<sup>me</sup> Müller répond que non.

M. Rossetti lui explique que c'est parce que cette fondation a déjà dit, depuis plusieurs années, qu'il ne fallait plus lui demander une aide financière. C'est extrêmement difficile de trouver des soutiens.

Un commissaire rappelle que la Ville de Genève met à disposition un terrain sur lequel se trouve le théâtre. Il demande la nature juridique de cette mise à disposition.

M<sup>me</sup> Müller explique qu'ils payent la location du terrain 500 francs par mois et que cela fait partie des charges. Récemment, ils se sont encore demandés si cela devait faire l'objet d'une mention dans la subvention. Et la Ville de Genève a dit qu'il ne fallait pas, car cela serait trop compliqué.

Le commissaire revient à la page 2 de la proposition PR-451. Il ne comprend pas la phrase: «équipement non adapté au lieu».

M<sup>me</sup> Müller explique que c'est une erreur dans le texte d'arrivée. Il faut le remplacer par «c'est un équipement son adapté au lieu».

Il n'y a plus d'autres questions. Le président demande à M<sup>me</sup> Müller de lui transmettre les comptes même provisoires.

#### *Discussion et vote de la commission*

Une commissaire veut savoir si les rapports concernant les subventions de la part de la Fondation Wilsdorf et de la Loterie romande pour le Théâtre du Loup ont été reçus.

Un commissaire lit le courriel de réponse du 9 mars dernier (voir annexe).

Un commissaire souhaiterait avoir une réponse écrite du magistrat. Il se demande si cela est compensé dans le plan financier d'investissement étant donné que c'est une demande extraordinaire. Le commissaire libéral observe qu'en valeur du marché, c'est 10 000 francs par mois de location pour ce genre de terrain. Alors que le Théâtre du Loup ne paye que 500 francs. C'est donc environ 120 000 francs plus 400 000 francs plus 298 500 francs de subventions.

C'est-à-dire plus de 800 000 francs de subvention sur 1 million de francs de recettes.

Un commissaire démocrate-chrétien n'a pas de demande d'audition particulière. Il pense qu'il faut les inciter à faire des démarches auprès de subventionneurs privés, quitte à revenir après à la Ville si les démarches sont infructueuses.

Un commissaire du Parti du travail peut prendre position ce soir. Dans la proposition PR-450, on voit que le Théâtre du Loup a obtenu des fonds privés pour différents travaux. Donc on ne peut pas leur ordonner de demander des fonds privés trop souvent.

Un commissaire Vert pense qu'il peut voter ce soir. Ils ont démontré qu'ils ont fait le tour auprès d'éventuels subventionneurs. Par conséquent, son vote sera positif.

Un commissaire libéral est prêt à voter ce soir.

Un commissaire socialiste veut voter ce soir et espère obtenir ce crédit tout en regrettant qu'il n'y ait pas eu plus de démarches pour obtenir des subventions auprès d'institutions privées.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) dit que son groupe a été convaincu par les arguments donnés ce soir. Il serait dommage de pénaliser encore le son. Mais elle n'est pas d'accord de dire que le théâtre n'a pas assez sollicité les subventions privées. Le groupe votera ce crédit.

Le commissaire libéral explique la position du parti. En ce qui concerne le besoin du théâtre, il est difficile de se prononcer sur la qualité du son. Il est aussi difficile de se prononcer sur le besoin, mais il a peur que, l'année prochaine, ils viennent avec une nouvelle demande. Il a un doute quant à la discipline du Théâtre du Loup par rapport à ses plans d'investissement. Ce qui lui fait peur, c'est de voir une compagnie qui touche près de 800 000 francs de subventions pour 65 000 francs de billetterie et 65 000 de bières. Il s'étonne qu'il ne soit pas possible de dégager une somme de billetterie plus importante. Ce qui fait que, sans porter aucun jugement de valeur sur la qualité du théâtre, le Parti libéral refusera ce crédit.

Le commissaire démocrate-chrétien précise que la Fondation Wilsdorf n'a pas été sollicitée pour cette demande. En ce qui concerne la Loterie romande, il n'y a pas de limite supérieure pour demander des fonds et il ne comprend pas la démarche socialiste, car, si on accepte cela, il y aura une multitude de petites compagnies qui viendront demander 50 000 francs. Donc autant refuser ce crédit en disant qu'il faut d'abord aller chercher un soutien financier chez des institutions privées. Il veut donner un signal assez fort pour dire que le réflexe n'est pas de venir d'abord chercher de l'argent à la Ville.

Une commissaire Verte pense qu'ils ont expliqué qu'ils étaient en train de signer une convention de subventionnement avec la Ville qui les amènerait à garder une subvention sur quatre ans. Elle a aussi entendu que la Fondation Wilsdorf avait refusé de soutenir financièrement cette compagnie depuis plusieurs années et que la Loterie romande avait déjà subventionné cette compagnie. Elle ne voit pas où aller chercher des subventions.

Un commissaire libéral rappelle que, pour tout organisme subventionné, il y a le contrat de partenariat de quatre ans qui est la convention de subventionnement.

Un commissaire socialiste pense qu'il y a eu montre de volonté d'aller chercher d'autres subventions que l'aide publique. On a fait comprendre au Théâtre du Loup qu'il ne fallait pas trop les solliciter. Le Parti socialiste est convaincu que des efforts ont été faits pour aller chercher des subventions ailleurs. La mise à jour de l'équipement son a été différée dans le temps, il faut changer le matériel et ils ne vont pas attendre encore cinq ans pour changer ce son. Il a été dit qu'il est bien difficile de trouver d'autres subventions. Quant à la possibilité de savoir si le son doit être changé, il a été proposé de se déplacer au Théâtre du Loup et rien n'a été demandé de la part du Parti libéral pour s'y rendre.

Un commissaire Vert se dit rassuré par la loi et il y a une convention de subventionnement entre la Ville et le Théâtre du Loup. Donc, le théâtre va se retrouver lié par des règles.

Une commissaire de l'Union démocratique du centre rejoint les propos du commissaire démocrate-chrétien. C'est vrai qu'il n'est pas facile de trouver de l'argent, mais si on commence à ne pas les inciter à chercher, cela ne va pas. Elle fait référence au courriel lu par le commissaire libéral. Il faut les inciter à chercher ailleurs qu'à la Ville de Genève. Elle ne votera donc pas ce crédit ce soir.

Une commissaire du Parti du travail revient à la proposition PR-450 qui présente le bouclage de crédit. On voit leurs recettes et, dans les dons et subventions reçus, il y a la Ville de Genève pour 200 000 francs, la Loterie romande pour 130 000 francs mais également Plan-les-Ouates pour 2000 francs, la Fondation Baur pour 15 000 francs, la Fondation Sandoz pour 25 000 francs, S & K Binding Stiftung pour 20 000 francs, la Migros Kulturprozent pour 5000 francs, la Banque Pictet pour 5000 francs et les membres et amis du Loup pour 31 837,65 francs. Si, en 2004, la Loterie romande a versé 130 000 francs, elle ne va pas encore verser de l'argent maintenant. Donc la recherche a été faite.

Un commissaire libéral a l'impression que le Théâtre du Loup utilise la Ville de Genève comme un heureux cochon payeur. Il trouve la démarche un peu facile, mais il n'a pas vu les comptes des années précédentes du Théâtre du Loup. Toutefois, il n'a pas eu un signe de la part du Théâtre disant qu'il y aurait un investissement et donc il ne veut pas répondre à leur demande.

Un autre commissaire libéral dit que la loi dont il a parlé auparavant est une loi cantonale. Deuxièmement, il souhaite lire la page 2 de la proposition PR-451. Après lecture, il constate qu'il y a une imprécision évidente sur les prévisions financières dans ce théâtre.

La commissaire socialiste veut rappeler que le Théâtre du Loup est une association. Elle pense que, là, c'est un réel besoin. De plus, c'est un théâtre qui a des tarifs extrêmement bas. Donc s'ils obtiennent des recettes avec leur buvette, elle trouve que c'est tant mieux.

La commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ajoute que, puisque c'est une association, il n'est pas possible de prévoir un investissement alors que cette association n'a pas le droit de provisionner. Peut-être que maintenant, avec cette convention, ils pourront le faire.

Le président met aux voix la proposition PR-451; elle est acceptée par 7 oui (2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 S) contre 6 non (1 DC, 1 R, 3 L, 1 UDC).

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 103 400 francs, au titre de subvention extraordinaire, afin de couvrir les frais relatifs à la mise à niveau d'équipements techniques du Théâtre du Loup (équipement son et studio noir).

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la charge prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 103 400 francs.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2007 de la Ville de Genève.

*Annexe mentionnée*

Martine Koelliker/dac/ville-ge

pierre.maudet@cm.ville-ge.ch

09.03.2006 12:01

Théâtre du Loup réponse pour la commission des finances PR-450 et PR-451

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Voici la réponse que M<sup>me</sup> Corinne Müller, administratrice du Théâtre du Loup, m'a remise au sujet des deux questions posées par la commission des finances le 7 courant:

1. Quels sont les montants versés par la Loterie romande et la Fondation Wilsdorf au Théâtre du Loup pour participer aux frais des travaux d'agrandissement du théâtre réalisé en 2003?

La Loterie romande a versé 130 000 francs à fin 2002 et un complément de 30 000 francs en 2004 pour couvrir une partie du déficit.

La Fondation Wilsdorf avait été sollicitée et avait effectué une déclaration d'intention positive. Finalement elle n'a pas donné suite à la demande du Théâtre car elle avait déjà soutenu des créations les années précédentes.

2. Est-ce que la Loterie romande et la Fondation Wilsdorf ont été sollicitées pour participer aux frais d'équipement son et studio du Théâtre?

Non, le Théâtre du Loup a sollicité uniquement la Ville de Genève.

C'est bien volontiers que l'équipe du Théâtre du Loup reste à votre disposition pour une éventuelle audition. Je vous donne le mail de M<sup>me</sup> Müller: Corinne Müller <admin@theatreduloup.ch>

En restant à votre disposition pour toute information complémentaire et avec mes meilleures salutations.

Martine Koelliker

co-directrice du département des affaires culturelles de la Ville de Genève

022 418 65 22

télécopie 022 418 65 01

[martine.koelliker@ville-ge.ch](mailto:martine.koelliker@ville-ge.ch)